

# **INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DANS LE CADRE DU REVENU ECOLOGIQUE JEUNES**

Cette notice fournie par la Région Occitanie a pour objectif de vous informer :

- des engagements en matière de protection des données à caractère personnel,
- de vos droits et des modalités de l'utilisation de vos données personnelles.

## **QUI SOMMES-NOUS ?**

---

Le responsable de traitement est la Région Occitanie représentée par sa présidente Carole DELGA.

**Une question concernant le traitement de vos données personnelles ? Vous voulez exercer vos droits ?**

- Par courrier : 22 boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 9
- Par mail : [dpd@laregion.fr](mailto:dpd@laregion.fr) (uniquement pour les questions relatives au traitement des données personnelle).

## **ASSISTANCE**

---

Pour tout besoin d'assistance ou d'information concernant cette opération : merci de contacter la Région au 05.61.33.50.50.

## **TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES**

---

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Revenu Ecologique Jeunes est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version modifiée.

Le traitement des données est **fondé** :

- **Sur des mesures précontractuelles et l'exécution d'un contrat** pour les finalités suivantes :
  - L'instruction et le versement d'un revenu Ecologique Jeunes aux stagiaires de la formation professionnelle inscrits sur une formation du PRF éligible au REJ et aux bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre d'une création ou reprise d'entreprise favorisant la transition écologique conformément au règlement d'intervention
  - La préparation, gestion et déclaration à la DGFIP
  - La réalisation d'états statistiques qui permettront de suivre les engagements, les dépenses et les projections en fonction des stagiaires entrés en formation Pacte vert éligible au REJ et des bénéficiaires d'un accompagnement création/reprise d'entreprise
  - La préparation de l'archivage des dossiers et des données du Revenu Ecologique Jeunes.

- **sur le consentement** avec les finalités suivantes :
- l'information aux jeunes sur les modalités et conditions pour pouvoir bénéficier du dispositif de Revenu Ecologique Jeunes,
  - l'envoi individuel ou collectif d'informations sur le Revenu Ecologique Jeunes (par ex. : échanges téléphoniques ou mails, envoi de newsletter, etc),
  - l'invitation à des réunions d'échange, à des événements organisés autour du déploiement du dispositif.

Le consentement n'est pas définitif, il peut à tout moment être retiré sur simple demande par mail à l'adresse suivante : [dpd@laregion.fr](mailto:dpd@laregion.fr)

**Vos données sont communiquées :**

- aux services de la Région Occitanie qui gèrent le dispositif ou traitent la demande de l'utilisateur
- à ses sous-traitants : titulaires des marchés Support et assistance, Tierce Maintenance Exploitation et Tierce Maintenance Applicative auxquels la Région a confié l'exécution de certaines prestations.
- à l'Agence de Service et de Paiement, prestataire en charge de l'instruction des dossiers « Revenu Ecologique Jeunes »
- à la Paierie Régionale
- aux organismes de formation (dans le cadre d'un parcours de formation)
- aux structures labellisées par la Région (dans le cadre d'un parcours de création/reprise)

Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées et autorisées puissent avoir accès aux données et la Région vous garantit qu'elle vérifie et exige que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles.

**Durée de conservation des données** : les durées de conservation que nous appliquons à vos données à caractère personnel sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. En conséquence, nous organisons notre politique de conservation des données de la manière suivante : 2 ans pour suivre les demandes d'informations et les besoins liés aux parcours et 60 ans pour les décisions de versement de l'aide régionale et les documents relatifs à la gestion de la rémunération et des cotisations sociales, nécessaires au calcul des droits à pension des stagiaires ayant bénéficiés d'une rémunération au titre de leur formation.

A l'issue de cette durée de conservation, elles **seront effacées ou seront anonymisées pour être conservées uniquement à des fins statistiques.**

Vos données ne sont pas :

- vendues ou utilisées **pour une finalité autre que celle évoquée** précédemment.
- transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

## **DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LE TRAITEMENT**

---

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, **vous disposez de plusieurs droits issus du RGPD** que vous pouvez faire valoir auprès du Délégué à la Protection des données (le référent de notre organisme pour le respect du RGPD) à l'adresse [dpd@laregion.fr](mailto:dpd@laregion.fr), en fonction de la nature des traitements et en justifiant au besoin de votre identité :

- droit d'**accéder à vos données** faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD),
- droit de **retirer votre consentement** à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- droit d'obtenir du responsable de traitement la **rectification de données inexacts** ou le complément de données incomplètes (article 16 du RGPD),
- droit d'obtenir **l'effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- droit d'**obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données pour stopper tout ou partie du traitement de vos données, à l'exception de leur conservation (article 18 du RGPD),
- droit à **la portabilité de vos données** (article 20 du RGPD),
- droit de vous **opposer au traitement** pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant, y compris un profilage (article 21 du RGPD),
- droit d'**introduire une réclamation** auprès de la CNIL (article 13 du RGPD).

## PROTECTION DE VOS DONNEES

---

La Région Occitanie met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Elle assure un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger.

## PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

---

Il est indiqué qu'il n'est pas procédé, au moyen des données à caractère personnel collectées, à une prise de décision automatisée au sens de la Réglementation en vigueur. Une prise de décision automatisée est une décision prise à l'égard d'une personne, par le biais d'algorithmes appliqués à ses données personnelles, sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

### DIVERS :

- **DONNEES POST MORTEM** : Conformément et dans les conditions de l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.
- **DROIT APPLICABLE** : Tout litige en relation avec l'utilisation de vos données personnelles est soumis au droit Français. Toute réclamation ou litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes de préservation des données personnelles sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.